

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

**N° 45/2019**

**OBJET : Ouverture d'un poste d'agent d'accueil polyvalent au siège de la Communauté de Communes - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Parcours Emploi Compétences**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 mars à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M. Serge BAURENS donne procuration à M. Serge DEMANGE, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Jean CHENIN à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Michel COURTIADÉ à M<sup>me</sup> Sabine PARACHE, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Nadine BARRE, Messieurs Philippe FOURMENTIN et René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Patrick CASTRO a été nommé secrétaire de séance.**

*Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;*

Depuis le 1er janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emplois compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Vice-Président indique que, suite à un souhait de mobilité de l'agent en poste à l'accueil du siège de la communauté de communes, la Communauté de Communes du Bassin Auterivain souhaite revoir les missions qui incombent à l'accueil, dans le but à terme de développer la Maison d'Accueil au Public, et de s'appuyer sur un agent polyvalent.

Il s'agit donc d'un nouvel emploi au sein de la collectivité, qui souhaite, dans un premier temps, prendre la mesure de ce poste et l'ouvrir ensuite sur un emploi pérenne.

Aussi, Monsieur le Vice-Président propose de créer cet emploi temporaire d'un an, renouvelable un an maximum, et ce à compter du 11 mars 2019. Pour cela, il demande à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un poste d'agent d'accueil polyvalent à compter du 11 mars 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences»,

**PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

**PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,

**INDIQUE** que sa rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

**AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS